## **Enregistrement d'une marque suisse**

- La brochure «Dépôt d'une marque» contient des renseignements sur les formalités de dépôt et la manière de remplir ce formulaire
- Mise en garde: Au cours de la procédure d'enregistrement, nous n'examinons pas d'éventuelles atteintes à des marques ou raisons de commerce déjà enregistrées. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de faire faire une recherche professionnelle d'antériorités de marques similaires et identiques ainsi que de sociétés. Informations complémentaires sur www.ipi.ch. Nous vous recommandons en outre de demander l'appui d'un conseil en marques (www.ipi.ch/conseilsmarques).
- Dépôt électronique d'une marque par Internet: https://e-trademark.ige.ch